

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Nombre de
conseillers
En exercice :
27

Présents :
24

Votants :
25

Date de
convocation :
15/09/2023
Date
d'affichage :
15/09/2023

Numéro :
43/2023

Le 25 septembre 2023, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN - Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Xavier PETIT – Huguette DELPY-SOUTADÉ – Michel ALBENGE - Thierry MONTBROUSSOUS – Bruno BARDÉS – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Marie-Pierre CAMBON – Philippe FOULCHÉ – Ghislain PELLIEUX – Éric ALBERT – Stéphanie RAYMOND - Sylvie CLERGUE – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE - Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET

Absent excusé représenté : Guy INTRAN (S. CLERGUE)

Absents non excusés non représentés : Francis SALABERT – David POUTRAIN

Secrétaire de séance : Marie LACAN

**GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN ACCORD CADRE
« REALISATION DE DIAGNOSTICS ENERGETIQUES »**

Dans le cadre de la transition écologique, la rénovation énergétique des bâtiments est un enjeu majeur. En effet, environ 80% des consommations énergétiques des communes proviennent des bâtiments communaux.

Le décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire impose aux collectivités de s'organiser efficacement sur le thème de la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Pour bâtir une stratégie de rénovation patrimoniale adaptée, la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments est une étape importante qui va permettre de mieux connaître le parc, les possibilités d'évolution, les coûts d'investissements nécessaires et les économies attendues.

Cet enjeu commun conduit à proposer aux communes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois de constituer un groupement de commandes en vue de confier à un prestataire la réalisation des audits énergétiques.

Le groupement de commandes est coordonné par la communauté d'agglomération de l'Albigeois qui aura notamment pour rôle de piloter la procédure de consultation.

Une commission d'appel d'offres spécifique au groupement est constituée. Elle est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant élus parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune ayant voix délibérative.

La commission sera présidée par le représentant de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Chaque membre du groupement doit définir ses besoins propres et s'engage à signer, notifier et exécuter le marché qui lui est propre.

L'accord cadre sera conclu pour une durée de 4 ans.

La commune de LESCURE D'ALBIGOIS fixe son besoin à un montant maximum de 15 000€ HT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Sur ces bases, il est proposé au conseil d'administration :

- **D'ADHERER** au groupement de commandes « audits énergétiques »,
- **DE FIXER** le montant maximum de commandes sur la durée du marché à 15 000€ HT.
- **DE DESIGNER** madame Elisabeth CLAVERIE en qualité de titulaire et monsieur Daniel DERRAC en qualité de suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement,
- **D'APPROUVER** la convention de groupement de commandes ci-annexée et d'autoriser la présidente du conseil d'administration ou son représentant à la signer.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Élisabeth CLAVERIE

